

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE  
DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

SECOND PROJET DE RÉOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-2017-002 VISANT À AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL À MÊME LA ZONE COMMERCIALE C-7-443-1 SUR LE LOT 1 389 313, SITUÉ AU 4539, BOULEVARD DES SOURCES, AU COIN DE LA 9<sup>E</sup> RUE, AFIN DE PERMETTRE UNE MARGE AVANT DE 3 MÈTRES AU LIEU DE 9 MÈTRES, UNE MARGE LATÉRALE SUD DE 2,02 MÈTRES AU LIEU DE 3 MÈTRES ET DE N'AUTORISER SUR LE LOT QUE L'USAGE C1 « VENTE DE DÉTAIL ET SERVICES »

**1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 18 décembre 2017, le conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a adopté un second projet de résolution intitulé comme ci-dessus.

Ce projet particulier contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës afin que la résolution qui les contient soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les dispositions du projet de résolution pouvant faire l'objet d'une demande sont les suivantes :

- de permettre une marge avant de 3 mètres au lieu de 9 mètres ;
- de permettre une marge latérale sud de 2,02 mètres au lieu de 3 mètres ;
- de n'autoriser sur le lot que l'usage C1 « Vente de détail et services ».

Une telle demande vise à ce que la résolution contenant ces dispositions soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elle s'applique et de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

Ainsi, une demande peut provenir de la zone concernée C-7-443-1 et de ses zones contiguës H1-7-442 et C-7-443.

**2. Conditions de validité d'une demande**

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- indiquer clairement le nom, l'adresse et la qualité de la personne intéressée en regard de sa signature;
- être reçue au bureau du Secrétaire d'arrondissement au plus tard le **vendredi 5 janvier 2018 à midi**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

### **3. Personnes intéressées**

3.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **18 décembre 2017** :

**ET**

- . être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- . être domiciliée dans l'une des zones susmentionnées, et **depuis au moins six mois, au Québec**;

**OU**

- . être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un lieu d'affaires, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) situé dans l'une des zones susmentionnées.

3.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

3.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le **18 décembre 2017** est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

### **4. Absence de demandes**

Les dispositions du second projet de résolution qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

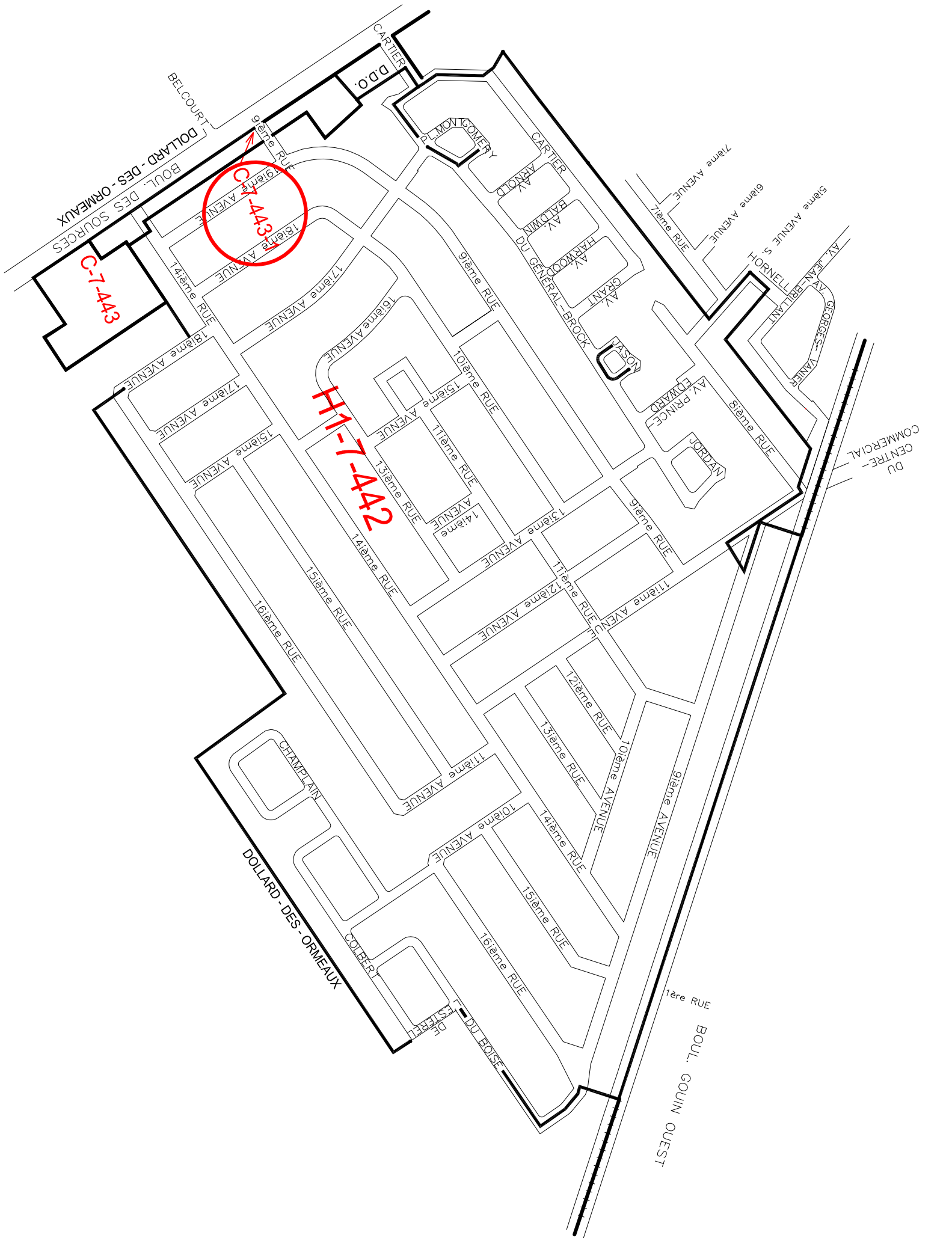
### **5. Consultation du projet et description des zones**

Ce projet de résolution peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45, le vendredi de 8 h à midi et pendant les heures d'enregistrement. Il est également disponible dans la page « avis publics » sur le site internet de l'arrondissement au [www.ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro](http://www.ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro).

DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro  
ce vingtième jour du mois de décembre de l'an 2017.

**Suzanne Corbeil, avocate**  
Secrétaire d'arrondissement

/rl



C-7-443

H-7-442

C-7-443

BELCOURT

DOLLARD - DES - ORMEAUX

CARTIER

P. MONTGOMERY

CARTIER

AV. ARNOLD

AV. BALDWIN

AV. HARWOOD

AV. COOKE

AV. DU GENERAL - BROCK

JASON

AV. PRINCE EDWARD

JORDAN

HORNELL

AV. JEAN-BRILLANT

DU CENTRE - COMMERCIAL

18ème AVENUE

17ème AVENUE

16ème AVENUE

15ème AVENUE

14ème AVENUE

13ème AVENUE

12ème AVENUE

11ème AVENUE

10ème AVENUE

9ème AVENUE

8ème AVENUE

7ème AVENUE

6ème AVENUE

5ème AVENUE

4ème AVENUE

3ème AVENUE

2ème AVENUE

1ère AVENUE

18ème RUE

17ème RUE

16ème RUE

15ème RUE

14ème RUE

13ème RUE

12ème RUE

11ème RUE

10ème RUE

9ème RUE

8ème RUE

7ème RUE

6ème RUE

5ème RUE

4ème RUE

3ème RUE

2ème RUE

1ère RUE

CHAMPLAIN

DOLLARD - DES - ORMEAUX

COLEBERT

DE L'ESTEREL

DU BOISE

1ère RUE

BOL. GOUIN OUEST